

ADMINISTRATION

43, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LES ESCROCS DE BESSÈGES. — Nouveaux détails.

M. FLOQUET

C'est le bon moment pour faire complimenter à M. Floquet. Si ce régime de travail devait continuer, M. le président de la Chambre aurait quelque droit à se mettre l'an prochain, au 1er mai, en tête de la manifestation pour la journée de huit heures, et à aller déposer sa pétition entre les mains de son secrétaire général, le très accueillant M. Pierre, qui ne pourrait que lui répondre : — A qui le dites-vous ? J'en sais quelque chose. Et s'il n'avait pas fallu qu'il y eût quelqu'un ici pour recevoir la pétition, je me serais volontiers joint à vous.

Présentement, M. Floquet a réalisé au Palais-Bourbon ce qu'on appelle « l'atelier de famille ». Les autres députés, une fois la journée finie, ont encore quelques douceurs, ils sortent, ils changent d'air. Lui, il habite là, il y prend ses repas, il y couche, et à deux pas de l'habitable, sans sortir du Palais : l'usine. L'usine du matin au soir, avec l'insupportable habit noir qui est le bourgeois présidentiel.

Voilà tantôt deux mois qu'il tient tête aux assaillants. Mais depuis quelques jours on a fait une forte brèche et on est maître de la place. Depuis que M. Floquet a pris seul la conduite de la bataille, les 700 articles que le tarif pouvait mettre en ligne ont sensiblement fléchi. Présentement on entrevoit la fin de la lutte, pourvu que le commandement ne change pas de main. Ce n'est pas que les quatre lieutenants de M. Floquet ne soient d'excellents divisionnaires, mais il leur manque la plus précieuse des habitudes devant l'ennemi : l'habitude de vaincre, comme disait Changarnier dans un accès de modestie.

Dans le commencement du siège, une indisposition avait retenu M. Floquet loin des opérations. On s'en aperçut bien à la lenteur extrême des mouvements. Vous savez quel intarissable bavard est l'intéressé personnel. Quand on lui donne la parole, c'est toute une affaire pour lui retirer. Les quatre malheureux vice-présidents qui, au fauteuil, ont toujours l'air de faire les honneurs de la maison en attendant le maître absent, n'osaient pas trop intervenir, rompre les chiens, couper les discours avec un sabre de bois, faire la police de la tribune. Evidemment, c'était très poli, mais on a bien perdu ainsi deux ou trois semaines, qu'on rattrape maintenant au prix du travail supplémentaire du matin. Ce fut une belle débauche d'éloquence. Quels gueletons oratoires, mes amis !

M. Floquet nous a ramené une très juste sobriété. Ce n'est pas qu'il soit ennemi de la liberté de la tribune. Au contraire, il s'honore d'en avoir et d'en pratiquer le culte, si je puis dire, jusqu'à la superstition. Et c'est précisément parce qu'il n'est pas suspect de ce côté-là, qu'il peut gouverner le débat et régler l'ordre et la marche du cortège avec une autorité universellement reconnue sur tous les bancs de la Chambre.

Les orateurs eux-mêmes qui, dans l'espèce, « font l'ennemi », sont obligés de s'incliner. Chacun a son tour de parole, mais il ne faut pas en abuser. Le séjour à la tribune est, par convention tacite, réglé comme le séjour dans les cabines téléphoniques. 110-110 ! Permis de dire ce qu'on a à dire, mais pas davantage et c'est bien assez. La liberté de la tribune, tant que vous voudrez, mais il y a aussi les droits de l'auditoire. En présence de ce redoutable tarif des douanes où chaque marchand était naturellement tenté de « faire l'article », une coalition entre

le président et l'auditoire était indiquée. Elle s'est établie toute seule. L'autre jour, je ne sais qui s'était démesurément prolongé à la tribune, et la Chambre se laissait encore faire avec résignation.

— Je trouve, aurait dit M. Floquet, que la Chambre manque d'intolérance envers les orateurs prolifiques. Le mot a-t-il été dit ? a-t-il été seulement murmuré ? Le fait est qu'il a couru de bouche en bouche, et que s'il n'est pas authentique, il est au moins fort joli.

Qu'il reste présent à toutes les mémoires jusqu'à la fin de cette mortelle discussion. C'est le mot d'un vrai président qui, en ce moment, sans oublier les droits de la parole, s'est constitué le défenseur des intérêts de tous, de la Chambre qui veut s'en aller, de la presse qui ne serait pas fâchée de la suivre, et de tout le personnel du Palais qui est véritablement excédé de travail.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 10 juillet.

RETOUR DE M. DE FREYNET

Le président du conseil, ministre de la guerre, est attendu ce soir à Paris.

ÉLECTION DANS LA LOIRE

Le collège électoral sénatorial de la Loire est convoqué, pour le 30 août prochain, à l'effet de procéder au remplacement de M. de Montaigne, décédé.

Les conseils municipaux du département se réuniront le 26 juillet pour nommer leurs délégués sénatoriaux.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Les électeurs de l'arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie) sont convoqués pour le 9 août, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Ducrocq, décédé.

LE GÉNÉRAL HUBERT CASTEX

Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil d'Etat a rejeté le pourvoi formé devant lui par le général Hubert-Castex.

LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

On constate ce matin, une grande détente dans la grève des ouvriers de la compagnie d'Orléans; les mécaniciens sont rentrés à leurs postes et on considère que tout sera terminé aujourd'hui ou demain.

LES ANARCHISTES DE CLICHY

La chambre des mises en accusation vient de rendre son arrêt dans l'affaire de l'échauffourée du 1er mai, à Clichy-Levallois.

Les inculpés Louis Decamps, Auguste Dardare et Louis Lévellé, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine, sous l'imputation de coups et blessures qui ont entraîné l'effusion de sang et avec intention de donner la mort à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Les articles du code pénal visés sont les articles 230, 234 et 235 ; l'application de ce dernier peut entraîner la peine de mort.

Statistique Agricole

Paris, 10 juillet.

Le ministre de l'Agriculture va faire procéder, pour 1892, à la statistique agricole décennale de la France, pour faire suite à celles de 1840, 1852, 1862 et 1882.

Pour couvrir les frais d'un travail aussi considérable, le ministre de l'Agriculture vient de demander à la Chambre un crédit de 255,000 francs.

Il faudra, en effet, comme aux enquêtes précédentes, constituer un personnel spécial et temporaire de calculateurs, dessinateurs, traducteurs, expéditionnaires, pour pouvoir publier les résultats de l'enquête plus rapidement qu'en 1882.

Les résultats des enquêtes de 1840 et de 1852 n'ont pu être publiés qu'au bout de huit ans ; celle de 1862 a exigé sept ans ; enfin, celle de 1882 n'a demandé que cinq ans.

Le ministre voudrait arriver à publier au bout de trois ou quatre ans les résultats de l'enquête de 1892.

M. CARNOT ET L'ANGLETERRE

Londres, 10 juillet.

Il s'est produit aujourd'hui, à la Chambre des communes, un incident qui a une portée très grande, si l'on considère que c'est le jour même où Guillaume II a fait sa visite à la cité.

Sir Philippe Stanhope demande si le gouvernement anglais fera une démarche pour informer le gouvernement français de la satisfaction qu'éprouverait le peuple anglais à voir le président de la République française venir visiter l'Angleterre.

Sir Smith répond qu'il n'est pas dans les usages que les ministres anglais fassent de pareilles invitations ; mais que le chef de la République française vienne, ainsi que le chef de toute autre nation amie, et il recevra toujours un accueil cordial en Angleterre.

Cette réponse a été couverte d'applaudissements.

Elle a une signification que les Allemands chercheront vainement à amoindrir et qui montre sous son vrai jour le peu d'enthousiasme qu'a éprouvé le peuple anglais pour la visite du petit-fils de sa souveraine.

VACANCES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 juillet.

On considère comme certain que les Chambres pourront se séparer le samedi 18 juillet ou au plus tard le mardi suivant.

Le Parlement reprendrait ses travaux dans la première semaine d'octobre et la commission du budget serait convoquée pour les derniers jours du mois septembre. De façon à mettre la Chambre en mesure d'aborder dès la rentrée la discussion du budget de 1892, la commission du budget, qui doit saisir la Chambre du rapport général avant la fin de la session actuelle, serait autorisée à faire distribuer aux députés, à domicile, les rapports sur les budgets spéciaux.

Autour du Parlement

Paris, 10 juillet.

La Question du Cadastre

La sous-commission technique de la commission extra parlementaire du cadastre s'est réunie ce matin au ministère des finances, sous la présidence de M. Tirard, sénateur.

M. Cheysson, président du premier comité, a rendu compte des intéressants travaux auxquels il a déjà été procédé dans les départements du Cher et de la Nièvre et qui vont être étendus à tous les autres départements.

Sur le rapport de M. Jansen, président du comité des essais, la sous-commission a décidé à l'unanimité qu'on procéderait dans huit départements à des expériences comparatives sur les méthodes de lever plus exactes et plus économiques.

La sous-commission a continué ensuite l'examen de la question d'abornements.

Délégations et Tarifs douaniers

Le ministre du commerce et de l'industrie a reçu ce matin la délégation des ouvriers fileurs et tisseurs de coton, qui, en présence de la discussion des tarifs de douane sur les fils de coton qui reprendra demain à la Chambre, ont insisté, à défaut de l'exemption, pour le maintien des droits inscrits au tarif conventionnel, avec l'admission temporaire.

M. Jules Roche a également reçu une délégation des raffineries de pétrole de France et des délégués de la chambre syndicale des fabricants de musique.

Les Farineux Alimentaires

La commission sénatoriale des douanes, présidée par M. Jules Ferry, a entendu la lecture du rapport de M. Gouin sur les farineux alimentaires ; elle en a adopté les

conclusions, qui sont conformes à celles de la Chambre, sauf pour les légumes et leurs farines, la question ayant été réservée.

Les Dentelles et les Lacets

La commission de la réforme des patentes a entendu la délégation des fabricants de dentelles et de lacets de Saint-Chamond, de Lyon et de Douai, qui a demandé qu'on ne surcharge pas la patente des grands magasins qui contribuent au développement industriel.

CHAMBRE

Paris, 10 juillet.

AVANT LA SÉANCE

Il est bon de songer à l'échéance de nos traités de commerce, mais il faut aussi songer aux questions budgétaires, c'est ce que va faire aujourd'hui la Chambre qui entendra sur cette question MM. Godefroy Cavaignac, rapporteur général, Burdeau, rapporteur pour les contributions directes en Algérie et Rouvier, ministre des finances.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Peytral, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Projets divers

Trois projets déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans les bassins de l'Arc supérieur et de la Haute-Isère (Savoie) et dans le bassin de la Romanche (Isère) sont adoptés.

On passe à la première délibération sur le projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le bassin du Toulourenc (Vaucluse), en exécution de la loi du 4 avril 1892, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.

Après un échange d'observations entre M. Gaillard (Vaucluse) M. Devellemestre de l'Agriculture et M. Labrousse, l'urgence est déclarée et le projet est adopté.

Les Contributions directes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux contributions directes et taxes y assimilées pour l'exercice 1892.

M. Brincard développe, sur l'article premier, un amendement tendant à supprimer l'impôt de la taxe personnelle, qui est, à son avis, un impôt de capitation frappant indistinctement le pauvre comme le riche. Il y a quarante-cinq communes en France où la taxe personnelle suffit à couvrir intégralement le montant du contingent personnel mobilier. Est-ce juste ? Est-ce démocratique ? L'orateur supplie la Chambre d'adopter son amendement, aux termes duquel, à dater du 1er janvier 1892, la taxe personnelle serait supprimée.

M. Godefroy-Cavaignac, rapporteur général, répond que les répartiteurs exemptent tous les citoyens indigents que, par conséquent, il est injuste de dire que la taxe personnelle est payée par le pauvre comme par le riche. La taxe personnelle ne saurait être considérée comme un impôt de capitation ; c'est le minimum de la perception dans la répartition de la contribution proportionnelle qui est la contribution mobilière. (Très bien ! Très bien !)

L'amendement Brincard n'est pas adopté.

M. Mesureur développe sur le même article un amendement tendant à ramener les traducteurs jurés à la septième classe des patentes au lieu de les maintenir à la quatrième.

Le rapporteur général répond que les traducteurs jurés ne figuraient pas autrefois au tarif des patentes. En les imposant à la quatrième classe on y a mis une réserve, quand ils exerceaient habituellement leur profession. Il n'y en a que treize dans le département de la Seine qui sont soumis à la patente, la commission a donc pensé qu'il y avait lieu

de renvoyer cette question à l'examen de la commission spéciale des patentes.

M. Mesureur accepte ce renvoi.

LES PORTES ET FENÊTRES

M. Barthou critique le système de la contribution des portes et fenêtres, qui n'est pas proportionnel aux valeurs locatives qu'elle frappe.

Le ministre des finances actuel a préconisé lui-même la réforme qu'il a le devoir de réaliser.

M. Rouvier, ministre des finances, reconnaît la nécessité de faire disparaître une contribution dont le principe même est condamné, mais on ne peut pas la réaliser avec facilité et avec une formule tout à fait simple ; la réforme ainsi faite, aurait pour effet d'augmenter d'un coup de sept millions et demi la part contributive de Paris, il faut donc y regarder à deux fois.

En outre on est prudent en laissant une année ou deux s'écouler et affirmer le travail d'évaluation fait l'an dernier. Si une formule se trouve, permettant de réaliser la réforme, le gouvernement en principe est disposé à entrer dans la voie indiquée par M. Barthou. (Très bien !)

M. Lanjuinais dit que ses amis et lui font des réserves pour l'avenir en ce qui concerne le nouveau dégrèvement de l'impôt foncier.

Les articles 1 et 2 du projet sont adoptés.

M. Jolibois, de concert avec le baron Eschassériaux avait déposé l'amendement suivant : Ajouter à l'article 2 le paragraphe suivant :

Les dispositions de l'article 85 de la loi du 3 frimaire an VII seront désormais applicables aux bâtiments d'exploitation rurale d'une valeur locative inférieure à 40 fr. destinés à loger les cultivateurs.

L'orateur retire cet amendement, se réservant de le reproduire l'année prochaine.

Propriétés communales

M. Thellier de Poncheville développe un amendement tendant à décider que les conseils municipaux pourront demander la révision de l'évaluation de la propriété de la commune, avec avis favorable du conseil général.

M. Cavaignac, rapporteur, dit qu'il y a un mouvement de réclamations qu'on essaie de provoquer ; à cette heure, il n'y a que 40,000 réclamations.

Ce chiffre n'a pas d'importance si on le compare au nombre de cotes d'évaluation qui a été fait et qui est dans sa masse acceptée par les contribuables.

Dans ces conditions, la commission repousse l'amendement.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Amendement Rey

M. E. Rey, sur le numéro 3, développe un amendement ainsi conçu :

Supprimer dans l'article 3, les mots « pour la contribution personnelle mobilière ».

Et y ajouter le paragraphe suivant :

« Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle mobilière est fixé en principal pour 1892 au taux de 4 p. 0/0 de l'ensemble de ses valeurs locatives imposables. Les contingents d'arrondissement et les contingents communaux sont établis pour 1892 d'après la même base. »

L'orateur fait remarquer que son amendement a pour but de faire la péréquation de la contribution personnelle mobilière entre le département, l'arrondissement et les communes.

La contribution personnelle mobilière devrait se faire au prorata de la valeur locative de chaque immeuble ; or, actuellement, on constate des inégalités très grandes, il y a des communes qui payent trois fois plus que d'autres. Le taux auquel chaque immeuble devrait être taxé est de 4 fr. 42 p. 0/0 de sa valeur locative. Tout le monde sait qu'un grand nombre de départements sont imposés au-delà de ce taux. Si, à l'impôt principal, on ajoute les centimes additionnels, on arrive à constater des inégalités révoltantes.

Une réforme s'impose. L'amendement tend à introduire un peu de justice dans la

cote personnelle mobilière. La Chambre tiendra à honneur d'adopter une réforme d'un caractère aussi démocratique. (Très bien ! Très bien !)

M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, dit que le département du Lot est le plus intéressé de tous dans la question et que le nombre des départements dont le contingent serait relevé serait plus nombreux que celui dont le contingent serait abaissé. La commission n'a pas cru devoir adopter l'amendement et empêcher ainsi sur les attributions des conseils généraux.

L'amendement ferait sur le papier la péréquation, qui risquerait de n'être pas appliquée dans les faits et serait une source de troubles dans la péréquation elle-même. (Très bien !) L'orateur prie la Chambre de repousser l'amendement.

L'amendement n'est pas adopté. L'article 3 est adopté.

Propriétés d'Etrangers

M. Raiberti prie le directeur général des contributions directes de veiller à l'application de la circulaire de 1863, conçue dans un esprit libéral, en ce qui concerne l'interprétation de la loi de 1844, relative aux propriétés habitées par des étrangers dans les villes balnéaires.

M. Boutin, directeur général des contributions directes, dit qu'il donnera des instructions à cet égard.

L'article 4 est adopté.

La contribution en Algérie

M. Bourlier présente des observations sur l'article 5 relatif à l'établissement de la contribution foncière en Algérie.

M. Burdeau, rapporteur, prie la Chambre d'adopter l'article de la commission. (Très bien ! Très bien !)

L'amendement Bourlier n'est pas pris en considération.

Les articles 5 à 19 sont adoptés.

L'article 20 est adopté à l'unanimité de 460 votants.

L'ensemble du projet est adopté.

DEMANDE D'AMNISTIE GÉNÉRALE

M. Chiché dépose une proposition d'amnistie générale pour tous les délits de grève, de presse et pour tous les crimes ou délits politiques. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Lanjuinais propose l'ajournement après la discussion des douanes.

M. Déroulède combat l'ajournement et insiste pour la discussion immédiate. A l'occasion du 14 Juillet, il faut donner un peu de joie à Paris.

M. de Plazanet dit qu'on ne peut prendre une décision aussi importante en l'absence des membres du gouvernement.

La proposition d'ajournement présentée par M. Lanjuinais est mise aux voix et repoussée par 373 voix contre 89 sur 462 votants.

M. Camille Pelletan. — Personne dans la majorité républicaine n'est disposé à effacer certaines responsabilités encourues par les chefs, mais beaucoup de républicains désirent l'amnistie pour les condamnations encourues pour délits de presse, paroles et faits relatifs aux grèves (Très bien !)

L'urgence sur les deux propositions est prononcée.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

DISCOURS DE M. DÉROULÈDE

M. Déroulède dit que l'absence du gouvernement ajoute aux devoirs et aux droits de la Chambre. L'orateur ne comprend pas dans la demande d'amnistie les condamnés de la haute cour qui n'ayant pas reconnu leurs juges n'accepteraient pas la grâce, il s'agit de canaliser le mouvement qui s'accroît tous les jours et de saisir l'occasion de donner aux ouvriers un témoignage de sympathie. La Chambre peut faire un acte de charité et de pitié, elle ne le refusera pas. Si la Chambre ne donne rien on finira par lui arracher tout, si elle ne vote pas l'amnistie on l'accusera de ne vouloir exercer la rigueur que pour ses intérêts, si l'amnistie n'est pas votée on arborera des drapeaux rouges à côté des drapeaux tricolores (Bruit).

Pour la justice, pour la pitié, pour la charité, ouvrons les prisons aux prisonniers et exerçons le premier droit du peuple qui est le droit de grâce.

Le président met aux voix le passage à la discussion des articles des deux propositions.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 11 Juillet (67)

Le Forçat Colonel

PAR

Fortuné DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

— Mon brick porte bien la toile, répondit le commandant, et je ne crains pas les temps forcés. D'ailleurs, sur notre côte de Catalogne, les mouillages ne manquent pas. Si je ne peux pas entrer à Barcelone, je descendrai jusqu'à Tarragone.

Ce nom fit sur Coignard l'effet d'une secousse électrique. Tarragone ! le brick allait à Tarragone ! Là, derrière ce mur, il y avait un navire qui pouvait emmener le forçat et le déposer dans la ville où Rosa l'attendait.

Comment faire pour se cacher à bord ? Cette pensée s'empara de son cerveau, et il avait oublié tout ce qui l'entourait, quand la voix de l'Espagnole vint le frapper de nouveau comme un écho lointain de la parole d'une femme aimée autrefois.

— Monsieur le commissaire, disait la dame à la mantille, est-ce que ces malheureux habillés de rouge sont des galériens ?

— Oui, senora, et si vous êtes curieuse de voir de près quelques scélérats illustres, je vais vous les montrer, répondit le commissaire, charmé de se donner de l'importance.

— Oh ! vraiment, oui, s'écria la jeune femme avec un empressement enfantin, je voudrais voir un chef de brigands comme nous en avons dans nos sierras d'Andalousie, ou comme ce Fra Diavolo dont on parlait tant quand nous étions à Naples.

— Ceci est assez difficile, senora, dit en riant le commissaire ; en France, les héros de roman sont rares et les brigands dont vous parlez se rencontrent plutôt au théâtre qu'au bague. Cependant, ajouta-t-il en s'avancant vers le groupe de forçats le plus rapproché, je puis vous présenter un type assez bien choisi d'aventurier.

— Oh ! tant mieux ! dit l'Espagnole, a-t-il commis beaucoup de meurtres ?

— Pas précisément, mais il a commandé des bandes de partisans en Bretagne.

Et le fonctionnaire ajouta d'un air mystérieux :

— On dit qu'il a été aimé par deux ou trois comtesses.

La jeune femme fit un mouvement brusque que le commissaire attribua à l'effet qu'il produisait, et elle avança vivement.

— Quoi ! celui-ci ? dit-elle en désignant Saffieri.

— Non, senora ; son camarade, ce grand gaillard qui vous dévore des yeux. Allons, viens saluer madame ; elle n'a jamais vu un officier du roi en casaque rouge, continua-t-il en s'adressant à Coi-

gnard, qui tressaillit à cette plaisanterie grossière.

L'attention de l'ex-grenadier était du reste entièrement absorbée par la dame espagnole. Il lui avait bien semblé qu'elle regardait de son côté en affectant de montrer Saffieri. Ses yeux avaient brillé sous son voile. Mais il craignait encore de se tromper et, ôtant respectueusement son bonnet, il se tint droit et impassible devant le commissaire, qui paraissait enchanté de produire un aussi bel échantillon des forçats qu'il gouvernait.

La jeune femme resta quelques instants sans parler ; elle agitait vivement l'éventail dont une Andalouse ne se sépare jamais, et Coignard crut voir sa poitrine se soulever et s'abaisser comme sous l'influence d'une profonde émotion, mais elle dit d'une voix assez calme :

— S'il a été heureux dans le monde, il doit bien souffrir ici. Puis-je lui faire l'aumône, monsieur le commissaire ?

— Les règlements s'y opposent, senora et d'ailleurs celui-ci n'en a pas besoin, je reçois très souvent de l'argent pour lui.

— J'aurais voulu pourtant adoucir son sort, reprit lentement l'Espagnole, et Coignard observa que la main qui tenait l'éventail pendait le long de la basquine et semblait lui adresser un signe avec les doigts.

— Son sort est adou

crieur d'annoncer avec le titre du journal, la phrase suivante « publie un article sur... »

M. le député-maire a tort, qu'il veuille relire l'article premier de la loi de 1880.

Cet article dit : « Les journaux et tous les écrits ou imprimés distribués ou vendus dans les rues et lieux publics... »

Notre crieur annonce-t-il quelque chose de diffamatoire contre M. le Maire ? La chose est matériellement inexacte ; nous n'avons jamais critiqué le vie privé de M. Jouffray, nous nous sommes bornés, comme nous le disions hier, à nous faire l'inter-prète de l'opinion publique en signalant quelques abus ou anomalies de la gestion municipale.

Il est certain qu'un grand homme comme M. Jouffray doit être vexé d'apprendre qu'il n'en est pas un, mais de là à vouloir imposer aux agents de la force publique qu'ils empêchent un journal d'en faire la preuve, il y a une difficulté, c'est la loi !

Et cette loi, M. Jouffray ne pourra autoriser personnellement à la violer. La loi est au-dessus de tous, même des maires, même des députés.

M. le maire a prétendu que l'on protégeait la vente de l'Écho de Lyon. M. le maire a tort. On s'est renfermé strictement dans le sens de la loi, on autorisait la censure du journal, comme celle des autres journaux quotidiens.

Si M. le maire, voulant arrêter la vente de l'Écho de Lyon, rencontre des complaisances que nous ne précisons pas davantage aujourd'hui, nous opposerons à ces complaisances les droits que nous accordé la loi.

M. Barbey à Lyon. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Barbey, ministre de la marine, fera son entrée officielle jeudi, à 9 heures du matin.

Toutes les troupes de la garnison seront massées dans la cour de la gare, sur le cours du Midi et échevonnées de Perrache à l'Hotel de Ville où se rendra le ministre.

Les réceptions occuperont la matinée presque toute entière. A midi, M. Barbey déjeunera au Grand-Camp, assistera au tir, visitera le stand et à 6 heures il sera de retour à l'Hotel de Ville.

M. Gailleton, en son honneur, donnera un dîner de vingt-cinq couverts qui sera suivi d'une réception ouverte.

Le ministre de la marine reprendra à une heure du matin, le rapide et rentrera directement à Paris.

Le stand est d'une solidité à toute épreuve ; en campagne, il pourrait livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie.

Le général Berge est allé le visiter et a chaleureusement félicité officiers et soldats d'avoir si rapidement opéré le lancement.

Les poutrelles campent sous des tentes placées sur les bords du fleuve.

Le pont permettra aux habitants de Saint-Clair de se rendre, sans être obligés de faire un long détour, au Grand-Camp.

Les tireurs de l'armée. On sait que chacun des 162 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied stationnés en France doit envoyer quatre de ses meilleurs tireurs, prendre part au concours national de tir.

Ces militaires seront tous logés à la caserne Margaron — anciennement la Parthéon — où ils arriveront aux dates ci-après.

1er et 2e corps d'armée. — Arrivée le 10 juillet, tir les 11 et 12, départ le 13.

3e, 4e et 5e corps. — Arrivée le 11, tir les 12 et 13, départ le 14.

6e corps. — Deux séries. Première : arrivée le 12, tir les 13 et 14, départ le 15. Deuxième : arrivée le 13, tir les 14 et 15, départ le 16.

7e et 8e corps. — Arrivée le 15, tir les 15 et 16, départ le 17.

9e et 10e corps. — Arrivée le 15, tir les 16 et 17, départ le 18.

11e et 12e corps. — Arrivée le 16, tir les 17 et 18, départ le 19.

13e et 14e corps. — Arrivée le 17, tir les 18 et 19, départ le 20.

15e et 16e corps. — Arrivée le 18, tir les 19 et 20, départ le 21.

Les voisins, voyant de la fumée s'échapper des cheminées, et n'osant point se couvrir, dans la crainte que l'incendie ne se communiât à leurs maisons, allèrent prévenir le propriétaire de l'immeuble incendié, M. Imbert. Celui-ci avertit aussitôt les pompiers du poste de l'Archevêché, qui, au bout d'une heure de travail, réussirent à noyer complètement les décombres et à empêcher ainsi tout danger pour les habitants des immeubles voisins.

Vol de vin. — Mme Armand, domiciliée, rue des Charmettes, 31, avait fait entreposer, dans la cour de son habitation, un fût de 125 litres de vin, qu'elle venait de recevoir.

Or, dans la soirée, au moment où l'enceveur se disposait à descendre le tonneau dans la cave, il constata qu'un audacieux malfaiteur s'en était emparé.

On nous a plainte a été aussitôt déposée par M. Armand, entre les mains du commissaire de police du quartier.

Ecrasé par une voiture. — Hier matin, à onze heures et demie, une collision s'est produite à l'angle des rues Moreau et de l'Épave, entre un camion conduit par M. Huchard, voiturier, cours Vitton, 68, et une charrette à bras que traînait un jeune homme de 14 ans, appelé Raymond, domestique, rue de l'Arquebuse, 25.

Raymond, renversé par le choc, fut projeté sous les roues du camion et eut le pied droit écrasé.

A la requête des soins dans une pharmacie voisine et a été conduit ensuite chez lui.

Une noyée. — On a retiré du Rhône, dans les îles de Pierre-Bénite, le cadavre d'une femme inconnue, âgée de cinquante-trois ans, paraissant avoir séjourné une semaine de jours dans l'eau.

On n'a retrouvé dans ses vêtements aucun indice qui permit d'établir son identité, sauf une serviette marquée aux initiales T. L.

Le corps de cette femme a été transporté à la Morgue par les soins du maire de Pierre-Bénite.

Un escroc. — Les agents du service de la sûreté ont procédé, hier, à l'arrestation d'un sieur Hippolyte Roux, âgé de 34 ans, ancien agent d'assurances, domicilié à Lyon.

Roux était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Carpentras, lancé, en 1889, à la suite de nombreuses plaintes en escroqueries déposées contre lui.

Cet individu, ayant réussi, jusqu'à ce jour, à se soustraire aux recherches de la police, avait été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de Carpentras, à deux années d'emprisonnement.

Infanticide. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet de Lons-le-Saunier, on a arrêté à Lyon une fille Fille P..., poursuivie pour infanticide.

Le grand succès de la revue a été obtenu par le grand nombre de jeunes gens qui ont accepté la vogue à l'unanimité.

Le plus grand accord a régné pendant toute la soirée. La nomination du bureau a eu lieu de suite.

Samedi, 11 juillet, à huit heures et demie du soir, réunion au café Ducloux, des jeunes gens faisant partie de la vogue ainsi que de ceux désirant en faire partie.

Orléans du jour : Versement de la cotisation ; questions diverses.

Le jeudi 16 juillet, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu au Palais du Commerce, dans la salle des Réunions industrielles, une conférence, au cours de laquelle des explications seront fournies aux personnes qui s'intéressent à la Mine d'Or l'Électra.

Courses d'ânes de Charbonnières. Chaque jour année de nouveaux engagements et tout fait prévoir que les prix, augmentés dans une proportion considérable, seront plus vivement disputés que jamais.

Le comité tient à faire savoir qu'Érède ne courra point cette année ; à l'exemple d'Achille, le vainqueur obstiné du Grand-Prix depuis cinq ans, restera sous la tente et ne prendra pas part à la lutte.

Par cette généreuse abstention, son propriétaire a voulu rendre les chances accessibles à tous, et la journée du 19 juillet promet d'être fertile en surprises !

(Les engagements sont reçus chez le Dr GIRARD, à Charbonnières, et à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon.)

Succès continué ! Arracourt (Meurthe-et-Moselle), le 3 mai 1881. — Je me suis servi de vos Pillules Suisses dans un cas où j'avais en vue de combattre une constipation opiniâtre, après avoir employé un grand nombre de laxatifs, elles ont eu plein succès. Je vous autorise à donner la vulgarisation qui vous conviendra à mon appréciation.

Le Président, Docteur GIRARD, maire de Charbonnières.

AUX OUVRIERS COIFFEURS. Dans la réunion tenue hier soir entre le syndicat, patrons et ouvriers il a été décidé que les résolutions suivantes seront mises à exécution le lundi 27 juillet dans tout Lyon.

10 Tous les magasins de coiffure seront fermés le soir à 9 heures, sauf le mercredi à 9 heures 1/2 et le samedi et veille de fête fermeture facultative.

11 La rentrée aura lieu tous les jours à 6 heures du matin, sauf dans les maisons qui ont l'habitude d'ouvrir à 7 heures, où il n'y aura rien de changé.

12 Approuver le projet (Maujan) demandant la révision intégrale de l'assiette de l'impôt dans le sens le plus démocratique, dont la conséquence sera :

La suppression des cotisants ; La révision de la loi de 1880, sur les patentes.

13 Approuver le projet de loi (Constans) sur les retraites ouvrières.

Vu et approuvé : VOIDIER.

L'ESCADRE FRANÇAISE. Stockholm, 10 juillet.

Il se confirme que le commandement de l'Amiral Duperré, qui expire au mois d'octobre prochain, ne lui sera pas renouvelé.

C'est très probablement l'Amiral Rieuvier, préfet maritime de Toulon, qui sera à cette époque, placé à la tête de l'escadre de la Méditerranée.

Il est question, pour le remplacer à la préfecture maritime de Toulon, de l'Amiral Vignes, qui abandonnerait ses fonctions actuelles de chef d'état-major général au ministère de la marine.

UN PRÉTENDU ASSASSINAT. Berlin, 10 juillet.

On mande de Posen, à la date d'aujourd'hui, à propos de la nouvelle de Varsovie, d'après laquelle le comte Plater aurait été victime d'un assassinat dans le train de Varsovie à St-Petersbourg.

De l'enquête à laquelle s'est livrée l'autorité judiciaire, il résulte que la mort du comte a été occasionnée par une attaque d'apoplexie du cœur.

Dans sa chute, la victime a reçu plusieurs blessures à la tête, on a découvert une large mare de sang. Les objets de valeur n'ont pas été dérobés.

CHAMBRE DES COMMUNES. Londres, 10 juillet.

Divers orateurs ont parlé encore aujourd'hui, de la France.

M. Morton a déclaré que si l'Angleterre nourrissait des sentiments amicaux envers la France, le règlement de la question de Terre-neuve eût été facilité. Il a ajouté : Il semble qu'il y ait tentative de boycotter la France à cause de son républicanisme, mais il existe en Angleterre un vif sentiment en faveur du système républicain, et si le président d'une république allemande même venait en Angleterre, il serait mieux accueilli que Guillaume II.

M. Philippe Stanhope regrette le discours de lord Salisbury sur la triple alliance, qui exaspère l'opinion publique française, et il ajoute que le peuple anglais doit se tenir en dehors des différends continentaux.

M. Ferguson nie que le gouvernement anglais ait fait aucun acte pouvant indisposer la France et il espère sa coopération pour la ratification de la convention de Bruxelles contre la traite des esclaves.

Dépêches Téléphoniques. Paris, 11 juillet 2 h. matin.

LA MÉLINTÉ. Les débats de l'affaire dite de la mélinté ont continué, aujourd'hui, devant la chambre des appels correctionnels.

Après l'interrogatoire des appelants, M. Michel Pelletier a présenté la défense de Triponné ; il a surtout plaidé l'article 10, qui vise les bénéfices de la dénonciation.

Après lui, M. Desplats, avocat de Fassel, demande à la cour de faire application, en son client de l'article 4 de la loi de 1836, qui porte que celui qui aura livré certains documents secrets par négligence, sera puni de 3 mois à 2 ans de prison.

Demain, plaidoirie de M. Lagressille, défenseur de Feuvrier et réquisitoire de l'avocat général Puch.

DOUBLE SUICIDE A NANTES. On a retiré de la Sèvre-Nantaise les cadavres attachés ensemble d'un soldat du 65e de ligne et d'une femme.

TOKIO ET LA PRESSE. Au sujet des événements de Tokio le gouvernement japonais est convaincu que l'excitation contre les étrangers est due aux articles de la presse.

Aussi il a décidé que tous les articles parlant des rapports de la nation avec les gouvernements étrangers seraient soumis au visa d'une censure spéciale.

FÊTE NATIONALE. Réunion des jeunes gens de la rue Port-du-Temple et de la rue de la Préfecture ce soir samedi, 11 juillet, à 8 heures, café Raso, rue de la Préfecture.

AVIS à l'ÉPICERIE LYONNAISE. Ouverture des bureaux et entrepôts du Cacao van Houten, 90, quai Pierre-Seize.

PAPIERS PEINTS. Envoyez franco d'échantillons.

NOS ÉCHOS

M. Barbey à Lyon. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Barbey, ministre de la marine, fera son entrée officielle jeudi, à 9 heures du matin.

Toutes les troupes de la garnison seront massées dans la cour de la gare, sur le cours du Midi et échevonnées de Perrache à l'Hotel de Ville où se rendra le ministre.

Les réceptions occuperont la matinée presque toute entière. A midi, M. Barbey déjeunera au Grand-Camp, assistera au tir, visitera le stand et à 6 heures il sera de retour à l'Hotel de Ville.

M. Gailleton, en son honneur, donnera un dîner de vingt-cinq couverts qui sera suivi d'une réception ouverte.

Le ministre de la marine reprendra à une heure du matin, le rapide et rentrera directement à Paris.

Le stand est d'une solidité à toute épreuve ; en campagne, il pourrait livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie.

Le général Berge est allé le visiter et a chaleureusement félicité officiers et soldats d'avoir si rapidement opéré le lancement.

Les poutrelles campent sous des tentes placées sur les bords du fleuve.

Le pont permettra aux habitants de Saint-Clair de se rendre, sans être obligés de faire un long détour, au Grand-Camp.

Les tireurs de l'armée. On sait que chacun des 162 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied stationnés en France doit envoyer quatre de ses meilleurs tireurs, prendre part au concours national de tir.

Le Pont de Bateaux

Le pont de bateaux construit par une compagnie du 2e d'artillerie-pontonniers, venue d'Angers, a été terminé hier, à une heure de l'après-midi.

Le tablier, large de trois mètres, sans garde-fou, repose sur quarante-deux bateaux plats, qui en supportent chacun une longueur de six mètres. Le pont a donc deux cent cinquante-deux mètres de longueur.

Les bateaux, reliés entre eux, sont retenus par d'énormes ancras pesant de 65 à 130 kilos, adhérents profondément aux rochers qui forment le lit du fleuve.

Le pont est d'une solidité à toute épreuve ; en campagne, il pourrait livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie.

Le général Berge est allé le visiter et a chaleureusement félicité officiers et soldats d'avoir si rapidement opéré le lancement.

Les poutrelles campent sous des tentes placées sur les bords du fleuve.

Le pont permettra aux habitants de Saint-Clair de se rendre, sans être obligés de faire un long détour, au Grand-Camp.

Les tireurs de l'armée. On sait que chacun des 162 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied stationnés en France doit envoyer quatre de ses meilleurs tireurs, prendre part au concours national de tir.

Ces militaires seront tous logés à la caserne Margaron — anciennement la Parthéon — où ils arriveront aux dates ci-après.

1er et 2e corps d'armée. — Arrivée le 10 juillet, tir les 11 et 12, départ le 13.

Le Decauville

Le pont de bateaux construit par une compagnie du 2e d'artillerie-pontonniers, venue d'Angers, a été terminé hier, à une heure de l'après-midi.

Le tablier, large de trois mètres, sans garde-fou, repose sur quarante-deux bateaux plats, qui en supportent chacun une longueur de six mètres. Le pont a donc deux cent cinquante-deux mètres de longueur.

Les bateaux, reliés entre eux, sont retenus par d'énormes ancras pesant de 65 à 130 kilos, adhérents profondément aux rochers qui forment le lit du fleuve.

Le pont est d'une solidité à toute épreuve ; en campagne, il pourrait livrer passage à la cavalerie et à l'artillerie.

Le général Berge est allé le visiter et a chaleureusement félicité officiers et soldats d'avoir si rapidement opéré le lancement.

Les poutrelles campent sous des tentes placées sur les bords du fleuve.

Le pont permettra aux habitants de Saint-Clair de se rendre, sans être obligés de faire un long détour, au Grand-Camp.

Les tireurs de l'armée. On sait que chacun des 162 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied stationnés en France doit envoyer quatre de ses meilleurs tireurs, prendre part au concours national de tir.

Ces militaires seront tous logés à la caserne Margaron — anciennement la Parthéon — où ils arriveront aux dates ci-après.

1er et 2e corps d'armée. — Arrivée le 10 juillet, tir les 11 et 12, départ le 13.

Succès continué !

Arracourt (Meurthe-et-Moselle), le 3 mai 1881. — Je me suis servi de vos Pillules Suisses dans un cas où j'avais en vue de combattre une constipation opiniâtre, après avoir employé un grand nombre de laxatifs, elles ont eu plein succès. Je vous autorise à donner la vulgarisation qui vous conviendra à mon appréciation.

Le Président, Docteur GIRARD, maire de Charbonnières.

AUX OUVRIERS COIFFEURS

Dans la réunion tenue hier soir entre le syndicat, patrons et ouvriers il a été décidé que les résolutions suivantes seront mises à exécution le lundi 27 juillet dans tout Lyon.

10 Tous les magasins de coiffure seront fermés le soir à 9 heures, sauf le mercredi à 9 heures 1/2 et le samedi et veille de fête fermeture facultative.

11 La rentrée aura lieu tous les jours à 6 heures du matin, sauf dans les maisons qui ont l'habitude d'ouvrir à 7 heures, où il n'y aura rien de changé.

12 Approuver le projet (Maujan) demandant la révision intégrale de l'assiette de l'impôt dans le sens le plus démocratique, dont la conséquence sera :

La suppression des cotisants ; La révision de la loi de 1880, sur les patentes.

13 Approuver le projet de loi (Constans) sur les retraites ouvrières.

Vu et approuvé : VOIDIER.

L'ESCADRE FRANÇAISE. Stockholm, 10 juillet.

Union des Républicains Progressistes

Le Comité de l'Union des Républicains progressistes du 5e arrondissement vous présente comme candidat le citoyen Voidier, votre conseiller d'arrondissement.

Il ne pouvait faire un meilleur choix. Républicain sincère et convaincu, il représentera dignement, dans le sein de notre Assemblée départementale, les aspirations de la démocratie du 5e canton.

Ancien maire de Saint-Rambert, conseiller d'arrondissement, c'est-à-dire rompu déjà aux affaires administratives, il saura, nous en avons la certitude, rendre les services que nous sommes en droit d'attendre de lui.

Aux urnes, donc, et pas d'abstention ! Vive la République !

Pour le comité électoral : Lavigne, conseiller municipal, adjoint au maire ; Arnoud, conseiller municipal ; Hallay, conseiller municipal ; Poncet, conseiller d'arrondissement ; Collomb, ancien conseiller municipal ; Bouvard, Mathis, Baton, Follieux, Jules Porle, Saint-Maurice, Sézanne, Durange, Bayolle, Desmons, Savy, Roux, Leblanc, Pinelion.

Mandat politique. Défendre et soutenir la République ; Poursuivre la marche en avant des réformes politiques et sociales, revendiquées par la démocratie ; Exiger du gouvernement la ferme application des lois scolaires et militaires. Suppression des privilèges, le service militaire égal pour tous ; Etudier les lois sur les associations religieuses, afin d'arriver à la séparation de l'Église et de l'État et, par conséquent, à la suppression du budget des cultes ; Faire appliquer strictement la loi concordataire concernant l'enseignement concordataire, ainsi que la loi Brisson, relative au droit d'accroissement sur les communautés religieuses.

Mandat économique. Administrer avec sagesse et économie les finances du département ; Exercer un contrôle actif sur tous les services administratifs, principalement sur les enfants assistés ; l'assistance publique ; l'Instruction publique ; Appliquer le principe de l'adjuration publique avec marchés et entreprises donnés par le département ; Combattre le favoritisme. — Tout emploi administratif sera obtenu au concours ; Sinspérer du libre-échange pour les tarifs douaniers à contracter actuellement ou à l'avenir. Demander l'entrée en franchise des produits alimentaires et des matières premières nécessaire à l'industrie.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La France prévoyante. — Dimanche, de 10 heures à midi, adhésions et cotisations dans toutes les sections.

Les lots pour la tombola sont remis tous les jours, chez M. de Mourgues, 46 bis, rue Pierre-Corneille.

GYMNASTIQUE ET TIR

Excursionnistes lyonnais. — Les Sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu samedi 11 courant à 8 heures du soir ; et le dimanche 12 courant de se réunir au siège à midi pour se rendre au lycée.

La Française de Lyon. — Dimanche, 12 courant, gymnastique et tir. Réunion au siège à 11 h. 3/4. Départ à midi pour se rendre à Bellecour et de là au Grand-Camp.

Lundi, 13 courant, fanfare, réunion au siège à 8 heures du soir pour assister à la retraite.

Mardi, 14 courant, gymnastique et tir. Réunion au gymnase, à Bellecour, à midi 1/2 pour se rendre à Bellecour et de là à la fête de la place Morand. — Grande Section de Villeurbanne. — Dimanche, 13 courant, réunion de toute la section à midi 1/4 au gymnase des Charpennes, départ pour la fête militaire à midi 1/2. Grande tenue.

Lundi 13. — Traité aux flambeaux, réunion à 8 heures, place de la Mairie, départ à 8 h. 1/2.

Mardi 14. — Réunion de toute la section à 6 h. 1/2 au gymnase des Charpennes, départ pour la revue à 7 heures. Grande tenue.

THEATRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Ce soir samedi 11 juillet, à 8 heures 1/2, grande fête exceptionnelle donnée par le concours national de tir.

LE CONCOURS DE TIR

C'est ce matin, à 9 heures, que commencera le concours national de tir, organisé par les sociétés de tir de Lyon.

Les premiers coups de feu seront tirés par les Lyonnais, les délégations de France et de l'étranger n'étant attendues qu'à partir de demain dimanche.

On signale toutefois l'arrivée de plusieurs tireurs étrangers, Anglais et Russes, mais ceux-ci venant isolément, ne seront pas reçus officiellement comme leurs camarades qui se présentent en corps.

RÉGATES DU 14 JUILLET

Les régates organisées par l'Union nautique de Lyon, avec le concours de la municipalité, auront cette année un éclat et une importance sans précédent en raison de la quantité et de la valeur des équipes qui y prendront part.

Outre les sociétés de la région, la capitale nous envoie ses meilleurs rameurs à la Société nautique de la Marne, le Club nautique de la Basses-Seine, la Société d'encouragement et seront représentés à un, deux et quatre rameurs. Le nombre des bateaux engagés dans les sept courses est de cinquante-huit.

Le grand nombre d'embarcations en ligne dans certaines courses, forcera la Société organisatrice à faire des épreuves éliminatoires en deux manches, au lieu de la seule de la Seine en ville, et nous assisterons aux épreuves finales des trois premiers arrivés dans chaque manche, ne pouvant mettre que sept rameurs en ligne ; de reste, nous reviendrons sur ces épreuves et nous en indiquerons le lieu et l'heure.

COLLISION DE TRAINS

Hier, vers dix heures du matin, le train de marchandises n° 3308, venant de Saint-Etienne, arrivait à deux cents mètres environ de la gare d'Oullins, lorsqu'il a été pris en écharpe par une machine de manœuvres qui conduisait un wagon de wagons aux ateliers.

Plusieurs wagons du train de marchandises ont été brisés et les débris projetés de toute part ont encombré les deux voies principales.

Les trains de voyageurs partant de Lyon ont été détournés par la voie de raccordement Chasse-Givros et inversement ceux venant de Saint-Etienne.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Samedi 11 juillet, 1930 jour de l'année.

Lune : nouvelle, le 6 ; premier quartier, le 14.

Soit : lever, 4 h. 10 ; coucher, 8 h. 08.

Une bonne œuvre. — L'établissement thermal de Charbonnières a versé entre les mains de la société de patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon, la somme de 150 fr. 75, produit net de la recette de la représentation de gala donnée au théâtre de Charbonnières, de mardi 30 juin dernier.

L'incendie de Fourvière. — Une nouvelle alerte s'est produite hier, à 9 heures du soir, montée de Fourvière, 3, sur le théâtre du sinistre qui coïncide avec un malheureux M. Brasse, dans la nuit du 7 au 8 courant.

Ces officiers sont assurés de trouver auprès de leurs camarades l'accueil le plus cordial et le plus empressé.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement. — Aujourd'hui 11 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel, réunion des membres de la commission administrative du comité de concentration républicaine du 2e arrondissement. Présence indispensable.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways et similaires de Lyon. — La commission exécutive de la chambre

MALADIES NERVEUSES. Paralytiques diverses. AFFECTIONS choréiques

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Marie Dubuisson, tailleuse, 45 ans, boulevard de la Croix-Rouss...

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TELEGRAPHIE PRIVÉE, listing market news and private telegrams.

APRÈS BOURSE

Marché ferme. Le Russe et l'Orient sont lourds. L'Extérieure est recherchée, l'approche des fêtes provoquant une activité relative de transactions.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: SORTES, France, Espagne, Portugal, Italie, Roumanie, Belgique, Grèce, Chine, Japon, listing silk types and their conditions.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

GRAND BAZAR DE LYON
A l'occasion de la Fête Nationale du 14 JUILLET
ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES D'ARTICLES POUR PAVOISEMENTS ET ILLUMINATIONS

Le Nouveau Journal Financier
16 Pages de Texte. 75,000 Abonnés
Paraisant tous les Dimanches

VERMOREL
Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône)
PRESSOIRS
Perfectionnés GARANTIS

Mesdames!!
Pour dessiner vos mouchoirs de poche demandez vos initiales
AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Reverse, 3, angle de la rue du Dogenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

WAGON
VIENT DE PARAITRE (Service d'Été)
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

ORDRES DE BOURSE
Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
J. BLONDEL & L. GARNIER
Banquiers, 13, rue de la République, LYON

CAPITAUX offerts de 4 à 50,000
sur hypothèques.
S'adresser à M^e Papillon, notaire au Bois-d'Oingt.
JULES BONNARIÉ
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

ARENES LYONNAISES
Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or
à 400 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.
Dimanche 12, Mardi 14 & Jeudi 16 Juillet
GRANDES COURSES DE TAUREAUX
AVEC LE CONCOURS DE CARRILLO et son vaillant Quadrille (tous de Séville)

Lampe de Poche « Cartouche Lebel »
à 0,30 pièce et 0,40 vendue franco
Cette lampe miniature qui a obtenu le grand prix à l'Exposition, sert pour s'éclairer dans les greniers, montées, caves, etc., sans crainte d'incendie et sans aucuns dangers.

A L'OCCASION DES Fêtes du Concours de Tir
ON DEMANDE
Au magasin des PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, Rue Confort, LYON
DES Vendeurs pour le Plan de Lyon

SELS NATURELS
Obtenus par évaporation
PURGATIFS OXYGÉNÉS ET DIURÉTIQUES
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète, etc.
Chez tous les Pharmaciens

LA MAISON DU BARBIER
PAR LUDOVIC JOHANNE
Un arrêt après, Sabine apparaissait et instait brusquement son cheval. Ses grands yeux brillaient d'un éclat étrange sous une toque de loutre ornée d'une plume de coq.

Le jeune homme murmura : — Sabine !
— Sabine !
Et leurs lèvres se confondaient dans un baiser sans fin !

n'avait pas aperçu le visiteur étranger qu'avait suivi le comte. Ce dernier, pendant le déjeuner paraissait plus soucieux que de coutume, mais la jeune fille avait mis cette préoccupation sur le compte de leur prochain départ.

mon Phœbus adoré, que je serai belle, et c'est de toi que je serai fière ! Et puis, j'ai une idée à moi...
— Voyons ton idée ?
— Ah ! mais non, c'est un secret !
— De Polichinelle ?
— Tu l'en doutes ?

nouveau, le lendemain, accompagné de madame de Savignac, ces quelques jours devaient être passés, chez les deux familles, dans une intimité aussi étroite que pouvaient le permettre les convenances mondaines.

sa visite au comte d'Estorel, Phœbus revêtit son uniforme, s'enveloppa de son manteau et s'achemina allègrement dans la direction du château.
Une demi-heure de route, en pleine campagne, sous le clair scintillement des étoiles, dans des chemins découverts durcis par la gelée, c'était une promenade délicieuse. Le givre criait sous ses pas réguliers et sonores.

(A suivre.)